



CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Marché public de fournitures et services

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Opération 2018-P13-012 :

PALAIS DU TAU : Restructuration et renouvellement des aménagements intérieurs et de la scénographie du parcours de visite

LOT 14 : Sécurisation des œuvres : Solution de protection rapprochée des œuvres

NUMERO DE MARCHE : 25-190-202

POUVOIR ADJUDICATEUR : Centre des Monuments Nationaux - Hôtel de Sully - 62 rue Saint-Antoine - 75186 PARIS CEDEX 04, représenté par Madame Marie Lavandier, agissant en qualité de Présidente du Centre des Monuments Nationaux.

SERVICE GESTIONNAIRE DU MARCHE : Direction de la conservation des monuments et des collections – Pôle opérationnel nord

PROCEDURE DE PASSATION : Marché passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1-2° ; R.2123-1- 3° ; R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique.

Mois 0 : Mois de remise de l'offre

Date et heure de limite de remise des offres :	26 JANVIER 2026 - 12H00
--	--------------------------------

Les candidatures et les offres doivent être transmises uniquement par voie électronique.

Aucune candidature ou offre présentée sous format papier ne pourra être acceptée.

ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC.....	3
1.1 NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.2 TYPE D'ACHETEUR PUBLIC	3
ARTICLE 2. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ	3
2.1 CONTEXTE	3
2.2 OBJET DU MARCHÉ	4
2.3 LIEU D'EXECUTION	4
2.4 DUREE DU MARCHÉ	4
2.5 DELAIS D'EXECUTION	5
2.6 TYPE DE MARCHÉ	5
ARTICLE 3. CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION.....	5
3.1 TYPE DE PROCEDURE.....	5
3.2 ALLOTISSEMENT	5
3.3 DECOMPOSITION EN TRANCHES	6
3.4 VARIANTES	6
3.5 GROUPEMENTS	6
3.6 VISITE DES LIEUX	6
3.7 DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES	6
ARTICLE 4. DISPOSITIONS DU MARCHÉ D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	6
4.1 FORME DES PRIX	6
4.2 VARIATION DES PRIX	7
4.3 DELAIS DE PAIEMENT	7
4.4 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT.....	7
4.5 AVANCE ET ACOMPTE.....	7
ARTICLE 5. DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS	7
5.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
5.2 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE	8
5.3 MODIFICATIONS APORTEES AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	8
5.4 COMPLEMENTS A APPORTER AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	8
ARTICLE 6. DOSSIERS REMIS PAR LES CANDIDATS – CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA CONSULTATION	8
6.1 MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS	8
6.2 PRESENTATION DES DOSSIERS	10
6.3 CONTENU DE LA CANDIDATURE	10
6.4 CONTENU DE L'OFFRE	11
ARTICLE 7. EXAMEN DES OFFRES ET CRITÈRES PONDÉRÉS DE JUGEMENT DES OFFRES	12
7.1 EXAMEN DES CANDIDATURES.....	12
7.2 EXAMEN DES OFFRES	12
7.2.1 Critère « Valeur technique de l'offre » (50 points)	13
7.2.2 Critère « Démarche environnementale » (10 points)	13
7.2.3 Critère « Prix des prestations» (40 points)	13
7.3 NEGOCIATION	13
ARTICLE 8. RENSEIGNEMENT SUR LA DEMATERIALISATION.....	14
ARTICLE 9. ATTRIBUTION PROVISOIRE.....	16
ARTICLE 10. CLAUSE DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ	17
10.1 ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	17
10.2 QUESTIONNAIRE « ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ PROFESSIONNELLE »	17
10.3 DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT ET D'ÉCOUTE MIS EN PLACE PAR LE CMN	17
ARTICLE 11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	18
ARTICLE 12. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS	18

Article 1. ACHETEUR PUBLIC

1.1 Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur

Centre des monuments nationaux (CMN)
Hôtel de Sully
62, rue Saint-Antoine
75186 PARIS Cedex 04

1.2 Type d'acheteur public

Le Centre des Monuments nationaux est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture.

Le Pouvoir Adjudicateur est représenté par le Président du Centre des monuments nationaux.

Article 2. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

2.1 Contexte

Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Culture, a lancé une campagne importante de travaux de restauration et de renouvellement des aménagements intérieurs et du parcours de visite du Palais du Tau.

Le Palais du Tau, édifié au cœur de la ville antique de Reims, se déploie le long du flanc sud de la cathédrale Notre-Dame. Il est bordé, à l'ouest par la place du Cardinal de Luçon, au sud par la rue du Cardinal de Lorraine et à l'est par le square Henri Deneux. Il doit son nom aux deux bâtiments d'origine dont l'orientation évoquait jusqu'au XVIIe siècle la forme de la lettre T, « tau » en grec ancien. Ancienne résidence archiépiscopale et royale, l'histoire de ce lieu est étroitement liée à celle de la France. En mémoire du baptême de Clovis par saint Remi vers 496, les cérémonies du sacre des rois de France s'y sont déroulées dès l'an 816 (Louis le Pieux) et ce, jusqu'en 1825 (Charles X).

Devenu propriété de l'État en 1905, puis lourdement endommagé des suites de bombardements de la Première Guerre mondiale, le palais est, depuis sa réouverture en 1972, le musée de l'œuvre de la cathédrale et des sacres des rois de France.

Le constat est aujourd'hui celui d'une scénographie dépassée et hétéroclite, ayant subi des adjonctions cumulatives au fil du temps, marquée par un manque d'identité et de rapport avec l'histoire de l'édifice. L'absence de fil conducteur dans le traitement des collections, leur présentation hétérogène et vieillissante, se doublent d'un manque d'accessibilité des contenus à tous les publics et nuisent à l'expérience de visite.

Le CMN a donc entrepris un ambitieux projet de réaménagement des intérieurs, de refonte du parcours de visite, de renouvellement et de modernisation de la scénographie et de la muséographie du Palais du Tau. Il s'agit également d'enrichir l'accueil et les services au public, d'étoffer l'offre événementielle, d'améliorer les conditions de travail du personnel et de réorganiser les espaces de réserves.

L'opération porte ainsi sur le réaménagement intérieur et muséographique complet du monument. Outre le renouvellement des espaces et des salles accessibles au public (RDC et R+1), il est également prévu d'étendre les surfaces exploitées par le monument aux espaces R+2 et R+3 de l'aile Robert de Cotte, aujourd'hui désaffectés, en y installant les bureaux de l'administration et en y redéployant une partie des réserves du musée

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par deux entités :

- Mme Marie-Suzanne de PONTHAUD – ACMH :

Maîtrise d'œuvre relative aux démolitions, renforcements structurels, à la refonte des réseaux, aux restaurations des revêtements de surface intérieurs (sols, murs et plafonds/voûtes), ainsi qu'à la remise à niveau des systèmes de sécurité incendie et de sûreté du monument.

- Groupement Atelier PHILEAS :

Maîtrise d'œuvre relative aux aménagements intérieurs (accueil, parcours de visite, services au public, bureaux et réserves), à la scénographie, à la signalétique et à l'éclairage.

Cette opération est divisée en trois phases :

- Phase 0 – Travaux préparatoires : Installations de chantier de l'ensemble de l'opération - démolitions – dépollution – protections – renforcements des planchers et percements divers. Sous maîtrise d'œuvre unique de Mme de PONTHAUD, ACMH.
- Phase 1 – Aménagement des bureaux et réserves (niveaux R+2 et R+3) : Mise en place des installations techniques (électricité, CVC et mobilier des réserves) des R+2 et R+3 de l'aile Robert de Cotte (réserves et bureaux). Sous maîtrise d'œuvre de l'Atelier PHILEAS et sous maîtrise d'œuvre conjointe avec Mme Marie-Suzanne de PONTHAUD, ACMH, pour les lots 7 « Electricité » et 8 « Plomberie, chauffage, ventilation ».
- Phase 2 – Aménagement des espaces d'accueil du public en R-1, RDC et du parcours de visite en R+1, restaurations intérieures : Restaurations intérieures et aménagements des R+2 et R+3 de l'aile Robert de Cotte (réserves, bureaux), ainsi que restaurations intérieures et aménagements scénographiques des R-1, RDC et R+1. Sous maîtrise d'œuvre conjointe de l'Atelier PHILEAS et de Mme Marie-Suzanne de PONTHAUD, ACMH.

2.2 Objet du marché

Le présent règlement de consultation concerne le lot n°14 ayant pour objet la sécurisation des œuvres présentes dans les espaces du parcours permanent du Palais du Tau dans le cadre de la phase n° 2 de l'opération globale de restructuration et renouvellement des aménagements intérieurs et de la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau, à Reims (51).

2.3 Lieu d'exécution

Les travaux s'exécuteront au Palais du Tau, sis 2, place du Cardinal Luçon, 51100 REIMS.

2.4 Durée du marché

Concernant la part forfaitaire du marché, elle est conclue à compter de sa date de notification jusqu'à la complète exécution des travaux (levée de l'ensemble des réserves) et la clôture financière et administrative de l'opération.

Concernant la part à commandes du marché, elle est conclue pour une durée identique à la part forfaitaire. En d'autres termes, les bons de commandes ne pourront être émis que pendant la durée d'exécution de la part forfaitaire.

Les bons de commande émis avant la fin d'exécution de la part forfaitaire resteront valides après l'expiration du marché, pour une durée indéterminée qui ne saurait cependant excéder le temps nécessaire à la réalisation des prestations commandées.

2.5 Délais d'exécution

Concernant la part forfaitaire du marché, le délai d'exécution des prestations est fixé à vingt (20) semaines dont quatre (4) semaines de période de préparation.

La période de préparation débute à compter de la date de notification du marché au titulaire.

A l'issue de la période de préparation, un ordre de service notifié au titulaire déclenchera le démarrage des prestations et fera courir le délai d'exécution de 16 semaines.

Concernant la part à commandes du marché, les prestations doivent être exécutées dans un délai propre à chaque commande, fixé dans le bon de commande, soit sous la forme d'une date limite d'exécution, soit sous la forme d'un calendrier établi en accord avec le Pouvoir adjudicateur.

Le calendrier contractuel détaillé et définitif d'exécution des travaux sera notifié par ordre de service en remplacement du calendrier prévisionnel annexé au marché.

2.6 Type de marché

Il s'agit d'un marché de fournitures et services.

Article 3. CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

3.1 Type de procédure

La procédure utilisée est la **procédure adaptée services sociaux et spécifiques** (en raison de l'objet des prestations) en application des articles L.2123-1-2°, R.2123-1-3°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

Les CPV retenus pour décrire le présent marché sont les suivants :

- (Principal) : 92521100-0 Services d'exposition dans les musées
- (Secondaire) : 35120000-1 Systèmes et appareils de surveillance et de sécurité
- (Secondaire) : 35121700-5 Systèmes d'alarme
- (Secondaire) : 35125100-7 Capteurs

3.2 Allotissement

La phase 2 de l'opération, objet de la présente consultation, est répartie en **14 lots** comme suit :

N° des lots	Désignation des lots	N° de marché
01	Curage, Démolition, Gros-œuvre, Maçonnerie, VRD (MOE ACMH)	23.190.148
02	Revêtement de sol en pierre, pierre de taille, enduit à la chaux (MOE ACMH)	23.190.149
03	Serrurerie, métallerie (MOE conjointe)	24.190.24
04	Menuiseries intérieures, parquet (MOE conjointe)	23.190.151bis
05	Plâtrerie, Cloisons, doublages, faux-plafonds (MOE conjointe)	24.190.13
06	Agencement, mobilier (MOE Philéas)	23.190.153
07	Peinture, (MOE conjointe)	23.190.154
08	Électricité (MOE conjointe)	23.190.155
09	CVC, plomberie (MOE conjointe)	23.190.156
10	Carrelage, faïence (MOE Philéas)	23.190.157
11	Equipements de cuisine (MOE Philéas)	23.190.158
12	Ascenseurs (MOE ACMH)	25.190.39

13	Etanchéité	25-190-152
14	Sécurisation des œuvres	25-190-202

Chaque lot ainsi identifié fait l'objet d'un marché indépendant juridiquement mais lié techniquement à la réalisation des autres marchés.

Pour rappel, la présente consultation ne concerne que le lot n°14 « Sécurisation des œuvres ».

À chaque lot correspondra un marché distinct conclu soit avec une entreprise individuelle soit avec un groupement d'entreprises. Les candidats peuvent répondre dans le cadre de la présente consultation à tout ou partie des lots.

3.3 Décomposition en tranches

Sans objet.

3.4 Variantes

Dans le cadre de la présente consultation, la remise de variante à n'est pas autorisée.

3.5 Groupements

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou en groupement.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est, en application des dispositions de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du CMN, pour l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique.

3.6 Visite des lieux

La visite des lieux est fortement conseillée. Cependant une visite non effectuée n'est pas éliminatoire.

Si le candidat souhaite effectuer une visite, il doit s'adresser **au moins 72 heures avant par courriels exclusivement** à :

- Lucie DOREL : lucie.dorel@monuments-nationaux.fr
- Blanche MICHAL : blanche.michal@monuments-nationaux.fr

Le site est visitable uniquement après prise de rendez-vous par courriel auprès des interlocuteurs ci-dessus.

3.7 Délais de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant cent quatre-vingts (180) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres fixée par le présent Règlement de la Consultation.

Article 4. DISPOSITIONS DU MARCHÉ D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

4.1 Forme des prix

Le présent marché est dit « à prix mixtes ». Ainsi, il comprend :

- Une part traitée à prix forfaitaire pour les prestations définies dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Une part exécutée par bons de commande pour les prestations et prix figurant dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU). La part exécutée par bons de commandes est conclu sans montant minimal mais avec un montant maximal de 50 000,00 € HT pour toute la durée du marché.

4.2 Variation des prix

Les prix du marché sont fermes pendant toute la durée du marché. Ils sont actualisables dans les conditions prévues dans le CCP-AE.

4.3 Délais de paiement

Conformément à l'article R.2192-10 du Code de la commande publique, le délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Tout retour de cette demande formulée par écrit et dûment motivé suspend toutefois le délai de paiement jusqu'à la remise par le Titulaire de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire est prévue (article D.2192-35 du Code de la commande publique) pour frais de recouvrement, celle-ci est fixée à 40 €.

4.4 Modalités essentielles de financement

Le présent marché est financé sur les ressources propres de l'Établissement. Le titulaire pourra céder ou nantir les créances résultant du marché.

4.5 Avance et acomptes

Cf. articles 9.3 et 9.6 du Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'Engagement.

Article 5. DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS

5.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier consultation est gratuit et à retirer par les candidats. Il contient les pièces suivantes :

1. Le présent **Règlement de Consultation** et ses annexes ;
 - Annexe n°1 – Dossier « Egalité et Diversité »
2. Le **Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'Engagement** (CCP-AE) et ses annexes :
 - Annexe n°1 – Demande d'acceptation de sous-traitance
 - Annexe n° 2 – Répartition des paiements en cas de groupement conjoint ;
 - Annexe n°3 – Annexe relative au service d'échange électronique de gestion financière des travaux EDIFLEX
3. Le Cahier Des Clauses Techniques Communes (CCTC) commun à tous les lots **(25-190-202_TAU_lot14_CCTC_INTERIEURS.pdf)** et son annexe :
 - Le plan général de coordination **(25-190-202_TAU_lot14_PGC.pdf)**
- Annexe 1 : Le calendrier général prévisionnel commun à tous les lots dans sa dernière version notifiée aux entreprises **(25-190-202_TAU_lot14_Planning EXE_Phase 2)**
- Annexe 2 : Tableau avec les œuvres à sécuriser **(25-190-202_TAU_lot14_Liste oeuvres)**

- Annexe 3 : Plan de placement des lasers de mise à distance (**(25-190-202_TAU_lot14_Carnet_placements_lasers_MAD.pdf)**)
- Annexe 4 : Plan de placement des balises pour les lasers (**(25-190-202_tau_lot14_Plan_balises_lasers.pdf)**)
- Annexe 5 : Carnet graphique du Lot SC01 : Agencement vitrines (*VISAS des vitrines en cours*) (**(25-190-202_TAU_lot14_Carnet_lot_SC01_agencement_vitrines)**)
- Annexe 6 : Carnet graphique des mises à distance physiques au-devant des œuvres (**(25-190-202_TAU_lot14_Carnet_MAD_physiques.pdf)**)
- Annexe 7 : Le carnet des ambiances (**(25-190-202_TAU_lot14_Carnet_ambiance_initial.pdf)**)
Important : il s'agit d'un premier cahier d'ambiance, les vues ne sont pas contractuelles, certaines salles ont été retravaillées. Néanmoins ceci permet d'avoir une idée du projet.

4. La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire** (DPGF) ;
5. Le **Bordereau des Prix Unitaires** (BPU) ;
6. Le **Détail Quantitatif Estimatif** (DQE), servant à l'analyse des prix du BPU.

5.2 **Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement par les candidats jusqu'à la date limite de remise des offres sur la plateforme dématérialisée PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat) via le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2918302&orgAcronyme=f5j>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications, questions/réponses.

5.3 **Modifications apportées au dossier de consultation**

Le Centre des monuments nationaux se réserve le droit d'apporter, au plus tard **trois (3) jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet. Le délai ci-dessus fixé sera décompté à partir de la date à laquelle les candidats auront reçu les modifications.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.4 **Compléments à apporter au dossier de consultation**

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au dossier de consultation.

Article 6. DOSSIERS REMIS PAR LES CANDIDATS – CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA CONSULTATION

6.1 **Modalités de présentation des dossiers**

Comment transmettre l'offre ?

Sous format électronique **uniquement et directement sur** la plateforme des achats de l'Etat ; le dépôt est gratuit, les offres peuvent être modifiées jusqu'à la clôture de la consultation.

L'Acte d'Engagement n'a pas à être signé au moment du dépôt du pli ; seul l'attributaire le signera au terme de la consultation. A noter que même en l'absence de signature lors du dépôt de l'offre, le soumissionnaire reste engagé sur son offre pour la période indiquée supra.

L'offre doit être transmise sous format électronique directement sur la plateforme des achats de l'Etat via le lien suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2918302&orgAcronyme=f5j>

Nota relatif à la signature électronique de l'offre

Afin de raccourcir les délais de signature, il est attendu de l'attributaire qu'il dispose d'une signature électronique¹ .

Le CMN est engagé dans la dématérialisation complète de ses procédures. **Il appartient pour tout candidat qui participe à une consultation du CMN, dans le cadre d'une éventuelle attribution, de disposer d'un certificat de signature électronique conforme au règlement eIDAS et de niveau 3 ou 4.**

S'il ne dispose pas déjà de cet outil lors du dépôt de son pli, le candidat est invité à prendre les mesures nécessaires pour acquérir un certificat électronique au plus tard au moment de la signature du contrat pour permettre la signature électronique du contrat.

Ces certificats s'acquièrent auprès d'une autorité de certification (conforme). Les candidats peuvent faire appel au prestataire de certification de leur choix. Toutefois, le certificat de signature doit être de type XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature électronique doit être détenue par une personne habilitée à engager la société qui est :
soit le représentant légal du candidat ;
soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

L'acte d'engagement est la pièce par laquelle le candidat s'engage sur son offre. Cette pièce doit donc impérativement être signée séparément de manière valide.

Ce document peut être signé électroniquement dès la remise de l'offre sur la plateforme <http://www.marches-publics.gouv.fr>

La signature électronique doit être apposée directement dans un document .PDF (au moyen de la fonction « Remplir et Signer » d'un logiciel de traitement des documents .PDF).

Le candidat veillera à ne pas utiliser de logiciel d'archivage / compression de données (ex : winzip, winrar, etc...). En effet, la remise de fichiers non signés individuellement, archivés ou compressés dans un dossier au format .zip ou .rar qui serait quant à lui signé électroniquement, n'aurait aucune valeur.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut dès lors pas remplacer la signature électronique.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

¹ Dans le cas où l'attributaire rencontrerait des difficultés à signer électroniquement le marché, exceptionnellement, le Pouvoir adjudicateur autorisera la signature manuscrite de l'Acte d'Engagement.

Les candidats sont invités à prendre en compte les éventuels délais résultant notamment de leur débit de connexion internet ou de la taille des pièces transmises sur la PLACE.

Seul l'horodatage de réception de l'offre par la PLACE fait foi (et non la date et heure d'envoi par le candidat du fichier contenant son offre sur la plateforme).

Toute offre arrivée hors délai selon l'horodatage de réception de la PLACE sera écartée et non analysée par le pouvoir adjudicateur.

Le pli contient tous les éléments demandés au titre de la candidature et/ou de l'offre.

6.2 Présentation des dossiers

Toutes les pièces doivent être fournies impérativement en langue française ou être accompagnées de leur traduction.

Pour les candidats non établis en France, ces candidats devront fournir les attestations similaires au regard des règles de droit d'effet équivalent.

6.3 Contenu de la candidature

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) qui remplace les documents de candidature (formulaires DC1, DC2).

Le formulaire DUME est à compléter en ligne sur la PLACE avant de joindre son offre.

Le candidat présentant un DUME vérifiera toutefois que l'ensemble des informations listées ci-dessous (notamment les qualifications le cas échéant) est bien présent dans son document unique.

OU

La candidature doit contenir les pièces suivantes :

- 1. Formulaire DC1 « Lettre de candidature » complété ;**
- 2. Formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » complété (dans sa rubrique E le cas échéant), et accompagné des annexes suivantes :**
 - Au titre de la capacité économique et financière** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2) ;
 - Au titre de la capacité technique** : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2) ;
 - Au titre de la capacité professionnelle** : Présentation d'une liste de références concernant des prestations de même nature effectuées au cours des trois (3) dernières années, dans laquelle figurent les renseignements suivants : étendue et montant des marchés, période d'exécution et le destinataire public ou privé. Le candidat pourra appuyer d'attestations de bonne exécution pour les marchés les plus importants (documents à fournir en annexe du formulaire DC2) ;

- Au titre de la capacité technique : Déclaration concernant l'outillage, le matériel, et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2),
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
3. La justification des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ou les membres du groupement + Extrait Kbis ou équivalent à jour.

En cas de sous-traitance :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur (Formulaire DC2 ou autres documents sus mentionnés).

Par ailleurs, il adresse une déclaration spéciale (modèle type DC4 et accessible à l'adresse suivante) :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

En cas de groupement :

Le candidat joindra pour chaque membre du groupement l'intégralité des pièces et justificatifs susmentionnés (hormis la lettre de candidature - Formulaire DC 1 - qui est signée par tous les membres du groupement sur le même document).

Pour justifier des capacités professionnelles et techniques d'autres opérateurs économiques, le candidat membre du groupement devra produire les mêmes documents concernant l'opérateur que ceux exigés des candidats. Le candidat membre du groupement produira, conformément à l'article R2143-12 du Code de la Commande Publique, la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

6.4 Contenu de l'offre

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces énumérées ci-après **complétées**.

1. Le **Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'Engagement (CCP-AE)** complété, accompagné de ses annexes le cas échéant ;

Pour les groupements d'entreprises, le CCP-AE sera complété soit par l'ensemble des cotraitants soit par le seul mandataire (en fonction de l'habilitation précisée dans le formulaire DC1 ou tout autre document d'habilitation).

En cas de sous-traitance déclarée, au moment de la candidature, l'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par la demande d'acceptation de sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement (annexe n° 1 de l'acte d'engagement – formulaire type DC4 dûment complété et signé).

2. La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)**, cadre joint, à compléter sans supprimer, ajouter ou modifier l'intitulé des postes ;

Nota : Le montant de l'offre à faire figurer dans le CCP-AE correspondra à la somme algébrique des montants portés dans la DPGF.

3. Un **mémoire technique** comprenant les éléments d'information suivants :

- **L'organigramme détaillé des effectifs et équipes** prévus pour l'exécution des prestations avec notamment :
 - La désignation d'un interlocuteur unique pour le projet avec ses compétences et expériences en lien avec le projet ;
 - Le CV et les références spécifiques des effectifs affectés au marché pour des projets équivalents
 - Le personnel d'encadrement affecté au marché et compétences associées en lien avec le projet
 - Les équipes de production en atelier et, le cas échéant, les équipes de montage et réalisation sur site.
 - Les **moyens matériels** dédiés au marché ;
 - La **description détaillée et les fiches techniques** des équipements attendus ainsi que le fonctionnement global et explicite des systèmes.
 - Le **calendrier détaillé d'intervention** qui suit les différentes phases du projet avec indication des dispositions mises en place pour garantir le respect des délais d'exécution et du calendrier prévisionnel général. Ce planning devra également préciser, l'effectif prévisionnel envisagé par phase.
 - Une note présentant la **méthodologie** suivie par le soumissionnaire. Celui-ci s'attachera également à décrire les **interfaces** avec les autres lots ainsi que les points de vigilance et les contraintes de chantier qu'il relève (présentation des mesures mises en place pour pallier).
 - Une note relative aux prestations de service additionnelles & formation accompagnant le devis
4. Une **note environnementale** présentant les différentes mesures environnementales prévues par le candidat dans le cadre de l'exécution de ce marché, notamment :
- Performance énergétique des équipements
 - Durabilité et réparabilité
 - Optimisation des déplacements
 - Gestion durable des déchets de chantier

Article 7. EXAMEN DES OFFRES ET CRITÈRES PONDÉRÉS DE JUGEMENT DES OFFRES

7.1 Examen des candidatures

Sur la base des pièces produites par les candidats à l'appui de leurs candidatures, ces dernières sont examinées au regard de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant les candidatures.

L'acheteur vérifie que les offres qui n'ont pas été éliminées en application de l'article R.2151-5 du Code de la commande publique sont régulières, acceptables et appropriées.

7.2 Examen des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Critères		Pondération
1	Valeur technique de l'offre	50 points
2	Démarche environnementale	10 points
3	Prix des prestations	40 points

7.2.1 Critère « Valeur technique de l'offre » (50 points)

Le critère « Valeur technique de l'offre » sera apprécié au regard des éléments indiqués dans le mémoire technique et noté selon les sous-critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Sous-Critères de la valeur technique de l'offre		Pondération
1.1	La cohérence de l'organigramme détaillé et l'adéquation des moyens humains dédiés à l'exécution des prestations	20 points
1.2	La qualité technique des moyens, produits, et fournitures, spécifiques au projet, mis en œuvre	10 points
1.3	Cohérence de la méthodologie suivie et de la gestion des interfaces avec les autres lots.	15 points
1.4	Cohérence du planning détaillé et coordination au regard de la prestation	5 points

Pour le critère « Valeur technique de l'offre », une note inférieure à 15/50 est éliminatoire. Les offres recueillant une telle note seront écartées d'office sans analyse du critère prix.

7.2.2 Critère « Démarche environnementale » (10 points)

La note sur la démarche environnementale, portera sur les mesures spécifiques prises pour l'exécution de ce marché.

7.2.3 Critère « Prix des prestations» (40 points)

Prix des prestations, sur 40 points, répartis comme suit :

- Prix forfaitaire au vu du montant global et forfaitaire figurant dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP-AE), sur 30 points ;
- Prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) au vu du montant total figurant dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), sur 10 points.

7.3 Négociation

Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut recourir à la négociation qui est soumise aux règles de la procédure adaptée

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Aussi, les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition notamment financière.

Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le Pouvoir Adjudicateur, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation.

Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative.

En cas de négociation, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il se réserve également la possibilité d'écartier de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de courriels ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale devra alors être signé.

Article 8. RENSEIGNEMENT SUR LA DEMATERIALISATION

La présente consultation est passée en application des articles R2131-1 à R2132-14 du Code de la Commande Publique.

A ce titre, la plateforme des achats de l'Etat, <https://www.marches-publics.gouv.fr> mise à disposition par le Centre des monuments nationaux est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la présente consultation.

Par l'intermédiaire de cette plate-forme, les soumissionnaires ont notamment la possibilité :

- De retirer le dossier de consultation (DCE) dans son intégralité,
- De poser des questions relatives à son contenu, de télécharger les demandes de précisions, les échanges avec le pouvoir adjudicateur (lettre de rejet, notification...), les réponses aux questions posées, les modifications apportées au dossier de consultation
- D'envoyer son offre par voie électronique.

Un guide d'utilisation est également disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site.

Le support de la PLACE peut être contacté les jours ouvrés, jusqu'à 19h00, directement sur son site internet : FAQ - Créer une demande (marches-publics.gouv.fr)

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (courriel donné) lors du dépôt de l'offre sur la PLACE qui servira pour les futurs échanges avec le pouvoir adjudicateur le cas échéant

DELAIS DE TRANSMISSION DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE :

La transmission des offres par voie électronique doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique avant la date limite indiquée en page de garde du présent Règlement de Consultation.

ATTENTION : L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de prévoir un délai d'acheminement (transfert finalisé pour l'ensemble des fichiers sur la plateforme ainsi que pour leur authentification par signature électronique) suffisant, de manière à anticiper les aléas techniques et/ou le temps de téléchargement suffisant de l'ensemble des pièces constitutives des candidatures et offres. C'est en effet l'heure exacte de réception de l'offre électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur qui est prise en considération comme heure de réception.

FORMAT DES FICHIERS :

Afin d'éviter des blocages liés aux logiciels, le format PDF est souhaité.

Le candidat est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe",
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",

ANTI-VIRUS :

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Au moment de l'ouverture des plis, la personne publique utilisera un antivirus. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

COPIE DE SAUVEGARDE :

Suivant les dispositions de l'article R 2132-11 du Code de la Commande Publique, les opérateurs économiques qui transmettent leur candidature et leur offre par voie électronique, peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents avec mention complémentaire « COPIE DE SAUVEGARDE ».

Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur avant la date limite de remise des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé à l'adresse ci-dessous et comporte les mentions obligatoires suivantes :

- « Copie de sauvegarde – Ne pas ouvrir »,
- N° de la mise en concurrence avec n° du lot,
- Nom ou dénomination du candidat.

Centre des monuments nationaux
Département des affaires juridiques
A l'attention du pôle commande publique
Hôtel de Sully
62 rue Saint-Antoine
75186 Paris Cedex 04

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans les documents relatifs à la candidature ou relatifs à l'offre transmis par voie électronique.

- Lorsqu'une candidature ou une offre est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pas pu être ouverte sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

Article 9. ATTRIBUTION PROVISOIRE

L'arrêté « Dites-le nous une fois » du 29 mars 2017 fixe la liste des certificats que les entreprises ne sont plus tenues de produire à l'appui de leur candidature aux marchés publics passés par l'Etat et ses établissements publics. Ainsi, le Centre des monuments nationaux qui utilise le profil d'acheteur PLACE, peut ne plus demander les documents justificatifs pour l'attribution des marchés publics qui sont mis à disposition automatiquement dans la PLACE.

Conformément aux articles L2141-1 à L2141-6, R 2143-6 à R2143-16 et R2144-2 à R2144-7 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, devra produire (s'il ne l'a pas déjà fait dans son offre) :

1. Un numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (numéro SIREN) ou à défaut, un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ;
2. Une attestation de pouvoir (délégation de signature de la personne habilitée à engager la société), le cas échéant ;
3. Une attestation d'assurance conforme aux exigences et conditions fixées par le marché ;
4. Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222 5 1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale) ;
5. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites ;
6. La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (dans le cas où votre entreprise n'emploie pas de salariés étrangers soumis à cette autorisation, une attestation sur l'honneur suffira).
7. Le récépissé numérique délivré après avoir complété le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle ».

Le candidat désigné comme attributaire sera invité à remettre les documents administratifs directement sur la plateforme <https://www.e-attestations.com/> afin de respecter les conditions légales et réglementaires d'exécution des marchés publics.

Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit au représentant du pouvoir adjudicateur les documents administratifs ci-dessus.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courriel l'informant qu'il est pressenti pour réaliser les prestations du marché ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours calendaires.

En cas de non-respect par un des candidats provisoirement retenus, du délai imparti, ou de fourniture de documents non valables, son offre sera rejetée.

Dans ce cas de figure, c'est le candidat suivant selon le classement des offres qui se verra attribuer le marché de façon provisoire sous réserve de produire ces mêmes documents dans les mêmes conditions de forme et de délai.

Les candidats évincés seront informés individuellement du résultat de la consultation dès que le pouvoir adjudicateur aura fait son choix.

Article 10. CLAUSE DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ

10.1 Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations

Le Centre des Monuments Nationaux, est détenteur depuis 2022 des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

Le CMN s'engage à ce titre à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et les violences et harcèlements sexistes et sexuels, ainsi que pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et ce notamment dans ses procédures de gestion des ressources humaines :

- Des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations sont engagées à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion RH ;
- Afin de progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le CMN s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel pour lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, le CMN souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d'être informé de leurs propres actions en matière d'égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

10.2 Questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle »

Compte tenu de ces orientations, il est demandé à l'attributaire de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par le CMN.

Ce questionnaire n'est exigé que du seul attributaire. Il prend la forme d'un formulaire informatique dont l'adresse lui sera communiquée au moment de l'attribution du marché. La liste des questions qui lui seront posées est jointe pour information en annexe « Liste des questions posées au(x) futur(s) titulaire » du présent règlement de la consultation.

L'attributaire transmet obligatoirement le récépissé numérique délivré par l'application au représentant du pouvoir adjudicateur avant toute notification du marché. Les informations renseignées dans ce questionnaire n'ont aucune incidence sur l'analyse des candidatures ni sur l'évaluation et la sélection des offres reçues.

Dans une démarche d'amélioration et de progrès, le futur titulaire s'engage à actualiser ce questionnaire si le pouvoir adjudicateur lui en fait la demande, dans les conditions fixées dans le marché.

10.3 Dispositif de signalement et d'écoute mis en place par le CMN

Un dispositif de signalement et d'écoute permettant de recueillir et de traiter les signalements de discriminations, de harcèlement moral, d'inégalités professionnelles, de violences sexuelles et sexistes et d'agissements sexistes est mis en place par le CMN.

Il est attendu du titulaire qu'il informe l'ensemble de son personnel de l'existence de ce dispositif, et de leur possibilité d'émettre des signalements dans le cadre de l'exécution des prestations du présent marché.

La présentation de ce dispositif et de la procédure interne mise en place en cas de signalement sont disponibles dans le dossier de consultation des entreprises dans les fichiers suivants :

- Violences et harcèlement sexistes et sexuels – Cellule de signalement – Plaquette
- Violences et harcèlement sexistes et sexuels – Gestion interne des alertes – Discrimination

Article 11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard **six (6) jours calendaires avant la date et l'heure limites de réception des offres**, une demande sur la plateforme des achats de l'Etat :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

La réponse apportée par le pouvoir adjudicateur sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation sur la plateforme des achats de l'Etat (la PLACE) et sera transmise par cette plateforme dématérialisée (PLACE).

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (courriel donné) lors du téléchargement du DCE sur la PLACE qui dispose que :

Attention : Les informations que vous allez saisir sont importantes.
Elles vous permettront tout au long de la procédure de recevoir les informations relatives à la procédure : modifications de dates, rectificatifs/compléments au Dossier de Consultation des Entreprises, etc.

La réponse apportée par le service sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier.

Article 12. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente procédure est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris :

- le recours prévu à l'article L.551-1 du Code de justice administrative avant la signature du marché ;
- le recours prévu à l'article L.551-13 du Code de justice administrative, pouvant être intenté dans les délais prévus à l'article R.551-7 du même code ;
- un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Annexe n°1 au Règlement de la Consultation - Annexe indicative

Questionnaire égalité professionnelle & diversité professionnelle

Liste des questions posées au(x) futur(s) titulaire(s) du (ou des) marché(s)

Le lien vers la plateforme numérique proposant le questionnaire sera communiqué à l'attributaire au moment de la signature du contrat. Il devra être renseigné par l'attributaire en amont de la notification.

PRÉSENTATION DU FOURNISSEUR

Nom de l'entreprise	
Site internet	
SIRET	
Code NAF / APE	
Année de création	
Effectif total	
Type d'entreprise	
Adresse du siège social	
Contact unique (nom et mail)	

RÉFÉRENCES DE LA CONSULTATION

Type de structure	
Nom du pouvoir adjudicateur	
N° de référence de la consultation	
CPV principal de la consultation (indiqué dans le règlement de la consultation)	

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PERSONNEL AFFECTÉ À LA RÉALISATION DU MARCHÉ

Nombre total de personnels affectés à la réalisation du marché	
Nombre de femmes	
Nombre d'hommes	

ENCADRANTS AFFECTÉS À LA RÉALISATION DU MARCHÉ

Nombre total d'encadrants affectés à la réalisation du marché	
Nombre de femmes	
Nombre d'hommes	

SENSIBILISATION DU PERSONNEL AFFECTÉS À LA RÉALISATION DU MARCHÉ

Nombre de personnes qui bénéficieront d'une formation de sensibilisation sur les stéréotypes, les préjugés et les comportements sexistes au travail	
---	--

RÉMUNÉRATION

Ecart moyen de rémunération existant entre les femmes et les hommes pour les personnels affectés à la réalisation de la prestation	Menu déroulant à choix unique : <input type="radio"/> Aucun écart <input type="radio"/> Ecart en faveur des femmes <input type="radio"/> Ecart en faveur des hommes <input type="radio"/> Non applicable (absence de femmes ou d'hommes)
Si écart il y a, quelle est la moyenne de l'écart	<input type="radio"/> en euros <input type="radio"/> en proportion
Actions correctives mises en œuvre pour réduire ces écarts de rémunération :	Menu à choix multiples : <input type="radio"/> Grilles de salaires conventionnée <input type="radio"/> Actions de sensibilisation auprès des RH <input type="radio"/> Contrôle annuel des enveloppes salariales <input type="radio"/> Comitologie spécifique de suivi <input type="radio"/> Ajustement et égalité des salaires <input type="radio"/> Autre(s) (préciser le cas échéant)

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	
Soumission à la production de l'index égalité professionnelle (si +50 salariés)	Oui/Non
Si oui, quelle est la valeur de l'indice :	
<input type="radio"/> en l'année n <input type="radio"/> à l'année n-1	
Pouvez-vous préciser la décomposition de ces indicateurs pour cette année :	
<input type="radio"/> Ecart de rémunération femmes-hommes <input type="radio"/> Ecart de répartition des augmentations individuelles <input type="radio"/> Ecart de répartition des promotions (uniquement si plus de 250 salariés) <input type="radio"/> Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité <input type="radio"/> Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	
Si le score est inférieur à 75, quelles mesures correctives prévoyez-vous ?	
Comment l'index égalité professionnelle est-il diffusé ?	
<input type="radio"/> en interne <input type="radio"/> en externe	

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	
--	--

Actions mises en œuvre pour promouvoir l'égalité professionnelles femmes-hommes	Menu à choix multiples : <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Labellisation AFNOR Egalité professionnelle <input type="radio"/> Charte ou Accord interne <input type="radio"/> Formation pour tous <input type="radio"/> Promotion de la mixité dans les supports de communication, de formation, etc. <input type="radio"/> Lutte contre les stéréotypes de genre <input type="radio"/> Adaptation des postes aux deux sexes <input type="radio"/> Dispositifs répondant aux besoins sociaux spécifiques des femmes (mise en place d'actions de sensibilisation, de soutien, d'écoute) <input type="radio"/> Mesures de prévention et de lutte contre les harcèlements et violences sexuelles et sexistes <input type="radio"/> Autre(s) (préciser le cas échéant)
---	---

PRÉVENTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
Êtes-vous engagés dans une démarche de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité ?	Oui/Envisagé/Non
Si oui, comment cet engagement est-il formalisé ?	Menu à choix multiples : <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Labellisation AFNOR Diversité <input type="radio"/> Charte interne <input type="radio"/> Accord (collectif ou individuel) <input type="radio"/> Autre(s) (préciser le cas échéant)
Quels sont les publics visés par vos actions ?	
- en interne à votre entreprise :	Menu à choix multiples : <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Femmes <input type="radio"/> Jeunes (moins de 25 ans) <input type="radio"/> Séniors (plus de 50 ans) <input type="radio"/> Personnes éloignées de l'emploi <input type="radio"/> Publics reconnus travailleurs handicapés <input type="radio"/> Public d'origines étrangères <input type="radio"/> LGBTQIA+ <input type="radio"/> Personnes placées sous mains de justice
- dans vos relations extérieures (fournisseurs, prestataires, sous-traitants, etc.) :	Menu similaire au précédent

Quel(s) levier(s) privilégiez-vous ?	Menu à choix multiples : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Evénements <input type="checkbox"/> Sensibilisation du personnel <input type="checkbox"/> Accompagnement individuel <input type="checkbox"/> Recrutement <input type="checkbox"/> Promotion <input type="checkbox"/> Autre(s) (préciser le cas échéant)
Le futur marché prévoit l'usage d'un outil en ligne sur internet ?	Oui/Non
<ul style="list-style-type: none"> - si oui, ce site a-t-il fait l'objet d'un audit technique pour évaluer son accessibilité aux personnes en situation de handicap (non-voyants, malentendants, etc.) ? - si oui, en quelle année cet audit a-t-il été réalisé ? - si oui, avez-vous fait évoluer le site suite aux conclusions de l'audit ? 	Oui/Non
Pour quelle(s) raison(s) menez-vous ces actions ?	Menu à choix multiples : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Conviction de l'entreprise <input type="checkbox"/> Amélioration de la gestion des RH <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de vie au travail <input type="checkbox"/> Démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) <input type="checkbox"/> Enjeu économique <input type="checkbox"/> Valorisation de l'image <input type="checkbox"/> Autre(s) (préciser le cas échéant)